

Date de transmission de l'acte: 24/04/2023

Date de réception de l'AR: 24/04/2023

009-210902490-DE_2023_021-DE

A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 05/05/2023



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 17 décembre 2022

Membres en exercice :

9

Date de la convocation:
L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : 8

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés: Marc VALLVE

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: APPROBATION DES NOMS DES RUES ET CHOIX DU SYSTEME DE NUMÉROTATION

Délibération n°: DE_2023_021

L'association "Patrimoine de Roquefixade" à présent au Conseil Municipal son travail de collecte auprès des habitants sur les noms des rues.

Suite à cette présentation il est demandé au Conseil Municipal de débattre et d'approuver les noms proposés.

Après un débat serré les noms des rues ont été arrêtés.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du système de numérotation :

- Numérotation métrique,
- Numérotation traditionnelle.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir débattu se sont prononcés à l'unanimité des membres présents pour le choix de la numérotation traditionnelle.

Les noms des rues choisis sont les suivants :

- Route Saint-Martin,
- Rue de La Rive,
- Le Passadou,
- Rue Fontaine Laguerre,
- Rue du Fourcat,
- Rue du Porche,
- Passage de La Gardelle,
- Chemin de la Saladou,
- Chemin du Château,
- Chemin du Pech,
- Chemin des BonsHommes,
- Grand-Rue,
- Chemin de Faurice,
- Rue de La Forge,
- Rue des Tilleuls,

Date de transmission de l'acte: 24/04/2023

Date de reception de l'AR: 24/04/2023

009-210902490-DE_2023_021-DE

Rue du Saint-Barthélemy,

- Place de la Bastide,

- Le Courredou,

- La route du Val d'Esponne.

A ces noms se rajoute les noms des rues qui déservent les hameaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



Annulé